## EXTRAIT DU



# REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

#### Membres présents:

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. BRUYERE, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Christiane COLOMBET.

#### Membres absents:

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. François-André ALLAERT, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

<u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de modification du hall existant du crématorium

Dans le cadre des travaux de construction d'une salle de cérémonie de 300 places et de locaux annexes, il a été demandé à la maîtrise d'oeuvre un complément de mission sur les travaux de décoration dans les locaux en cours de réalisation et un complément de mission pour les travaux de modification et d'aménagement du hall d'accueil existant et les travaux sur les façades extérieures.

Le montant des travaux est estimé par la maîtrise d'oeuvre à 50 000 € H.T pour les travaux de décoration dans les locaux en cours de réalisation et à 100 000 € H.T pour les travaux dans le hall d'accueil existant et travaux sur façades extérieures.

Le taux de rémunération pour ces travaux est fixé à 8,80 %, soit un montant d'honoraire en plus value de 13  $200 \in H.T.$ , répartis entre les entreprises SETUREC, pour un montant de  $11700 \in H.T$  et ETBAT, pour un montant de  $1500 \in H.T$ .

Le montant du nouveau marché est porté à 136 700 € H.T. Soit une augmentation de 10,7%,

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Vu l'avis de la commission

## LE CONSEIL Après en avoir délibéré, DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à un complément de mission sur les travaux de décoration dans les locaux en cours de réalisation et un complément de mission pour les travaux de modification et d'aménagement du hall d'accueil existant et les travaux sur les façades extérieures;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ces dispositions.

Publié le - 2 AVR. 2007 Déposé en Préfecture le Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTE
DE L'AGGLONE RA HON
DIMONNAISE
DÉPOSÉ le :

- 2 AVR. 2007

DIJON, le: - 2 AVR. 2007

## PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OI

Document facultatif 1 Dépasé le :

LE PRÉSIDENT,

MARCHÉS PUBLICS ~ 2 AVI

A dentification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel) De Dijon 40 av du Drapeau BP 1751 - 21075 DIJON.

Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un salle de cérémonie et de locaux annexes au crématorium MA 05-11

Titulaire du marché objet du présent avenant : AABSA-SETUREC-ET. BAT Cotraitants

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : 123 500 € pour un coût prévisionnel des travaux de 950 000 € H.T.

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché

Numéro de l'acte

Date de l'acte

Nouveau montant(1)

Indiquer ici " Avenant " ou "Décision de poursuivre "

<sup>1</sup> Document disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr " Espace marchés publics "

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Dans le cadre des travaux de construction d'une salle de cérémonie de 300 places et de locaux annexes, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre un complément de mission sur les travaux de décoration dans les locaux en cours de réalisation et un complément de mission pour les travaux de modification et d'aménagement du hall d'accueil existant et les travaux sur les façades extérieures.

Le montant des travaux est estimé par la maîtrise d'oeuvre à 50 000 € H.T. Pour les travaux de décoration dans locaux en cours de réalisation et à 100 000 € H.T. pour les travaux dans accueil existant et travaux sur façades extérieures.

Le taux de rémunération pour ces travaux est fixé à 8,8 % soit un montant d'honoraire en plus value de 13 2000 € H.T. répartis entre SETUREC pour un montant de 11 700 € et ET. BAT pour un montant de 1 500,00 €.

Le nouveau montant du marché est porté à 136 700 € H.T. Soit une augmentation de 10,7 %

ELEMENTS DE MISSION			REPARTITION			
	MONTANT HT TOTAL		MAITRE OEUVRE SETUREC		BET STRUCTURE ET BAT	
	%	€	%	€	%	€
ESQUISSE	2	264,00	100	264,00	%	
APS	8	1 056,00	64,49	681,00	35,51	375,00
APD	14	1 848,00	67,53	1 248,00	32,47	600,00
PROJET	16	2 112,00	75,14	1 587,00	24,86	525,00
TOTAL PHASE ETUDES	40	5 280,00	71,59	3 780,00	28	1 500,00
ACT	8	1 056,00	100	1 056,00	%	
VISA	7	924,00	100	924,00	%	
DEPT	25	3 300,00	100	3 300,00	%	
OPC	15	1 980,00	100	1 980,00	%	
AOR	5	660,00	100	660,00	%	
TOTAL PHASE TRAVAUX	60	7 920,00	100	7 920,00	%	
TOTAL H.T.		13 200,00	88,64	11 700,00	11,26	1 500,00
TVA 19,6 %		2 587,20		2 293,20		294,00
TOTAL T.T.C.		15 787,		13 993,20		1 794,00

Les autres clauses du marché restent inchangées.

page:

C. Signatures des parties

EXE4

Le titulaire, (signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché (signature)

## D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

Α

, le